



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 août 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Points 48 et 121 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

**Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

### **Lettres identiques datées du 22 août 2005, adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement indonésien, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Banque asiatique de développement a accueilli une conférence ministérielle régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, intitulée « Horizon 2015 : la voie à suivre », qui s'est tenue à Jakarta du 3 au 5 août 2005.

À cette occasion, les participants ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, intitulée « Horizon 2015 : la voie à suivre », dans laquelle les pays de cette région ont confirmé leur ferme volonté de réaliser les objectifs du Millénaire à l'horizon 2015 et réitéré leur solidarité à cet égard, estimant qu'il s'agit d'un élément important d'une démarche intégrée et cohérente en faveur du développement.

Comme le prévoit la Déclaration, le Gouvernement de la République d'Indonésie vous prie de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document de l'Assemblée générale au titre des points 48 et 121 de l'ordre du jour provisoire et de le considérer comme une source officielle des contributions faites par les pays de la

---

\* A/60/150.



région Asie-Pacifique lors des délibérations qui se sont tenues pour définir le document final qui sera présenté à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale le mois prochain. J'ai également pris la liberté de présenter un message semblable lors de précédentes consultations officielles.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Rezlan Ishar **Jenie**

**Annexe aux lettres identiques datées du 22 août 2005,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire  
pour le développement en Asie et dans le Pacifique,  
intitulée « Horizon 2015 : la voie à suivre »**

**Jakarta, le 5 août 2005**

1. *Nous, ministres et représentants des pays de l'Asie et du Pacifique, réunis à Jakarta (Indonésie) du 3 au 5 août 2005 à l'occasion de la conférence ministérielle régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intitulée « Horizon 2015 : la voie à suivre », à laquelle des représentants d'organisations internationales et de la société civile ont également participé.*

2. *Réitérons notre détermination à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, estimant qu'il s'agit d'un élément important d'une démarche intégrée et cohérente en faveur du développement. Nous convenons qu'il est urgent que l'Asie et le Pacifique entreprennent des actions collectives, puisque cinq ans se sont écoulés depuis la définition des objectifs du Millénaire et qu'il reste beaucoup à faire au cours des 10 prochaines années.*

3. *Réaffirmons la solidarité qui unit les pays de la région Asie-Pacifique et reconnaissons qu'il est crucial d'agir dans un esprit de partenariat et de coopération aux niveaux régional et mondial pour réaliser les objectifs du Millénaire, et notamment pour aider les pays qui ont du mal à les réaliser.*

4. *Réaffirmons le rôle de la coopération Sud-Sud, notamment grâce à la coopération triangulaire, dans le cadre général d'un partenariat régional en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.*

5. *Sommes pleinement conscients que sur le milliard de pauvres que compte la planète, les deux tiers vivent dans la région Asie-Pacifique et qu'il faut donc une volonté politique forte ainsi que des actions ambitieuses et énergiques pour parvenir à réaliser le développement durable et à éliminer la pauvreté.*

6. *Nous engageons à faire de la lutte contre la pauvreté l'objectif primordial du partenariat et de la coopération en matière de développement en Asie et dans le Pacifique.*

7. *Convenons que la responsabilité du développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur le plan national incombe d'abord et avant tout à chaque pays et que ce processus est facilité si l'on y associe les parties intéressées autant que faire se peut. Dans cette optique, nous appelons de nos vœux le renforcement du partenariat entre toutes ces parties prenantes.*

8. *Convenons qu'il est essentiel de mettre en œuvre à l'échelle mondiale des programmes, mesures, politiques et mécanismes financiers ainsi qu'un système commercial propices au développement, qui viseraient à optimiser les perspectives de développement pour les pays en développement et contribueraient donc à l'aboutissement des efforts nationaux et à la réalisation des objectifs du Millénaire.*

Dans cette optique, il conviendrait de créer un environnement favorable au secteur privé qui lui permettrait de jouer un rôle complémentaire en favorisant les mouvements financiers, les transferts de technologies et la création d'entreprises dans les pays en développement.

9. *Prenons acte* de la spécificité de la diversité et de la dynamique qui existent entre les sous-régions de l'Asie et du Pacifique. Même si des progrès ont été accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne certains des objectifs du Millénaire pour le développement, ils sont inégaux.

10. *Convenons* que des tribunes telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Forum des îles du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et d'autres initiatives régionales devraient servir de tremplin pour renforcer la coopération régionale et les invitons à coopérer étroitement avec le système des Nations Unies et les agences régionales de développement, notamment la Banque asiatique de développement et d'autres institutions financières internationales pour assurer la synergie des programmes mis en place en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

11. *Trouvons encourageante* l'initiative originale prise par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de préparer un Pacte du Millénaire pour le développement dans le cadre de l'Association, qui catalysera les nombreuses initiatives multinationales visant à planifier une action collective efficace à tous les niveaux pour réaliser les objectifs du Millénaire.

12. *Prenons acte* des besoins spéciaux et des faiblesses des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et exhortons tous les partenaires du développement à s'employer à aider davantage ces pays à résoudre les problèmes qui leur sont propres. Dans cette optique, il est vital de mettre en œuvre de manière efficace les déclarations de Bruxelles et d'Almaty, les programmes d'action qui y sont associés, ainsi que la Stratégie de Maurice. Il est aussi essentiel de favoriser une plus grande coopération internationale, notamment pour mobiliser des ressources financières de façon plus prévisible.

13. *Convenons* que les caractéristiques propres à la région des îles du Pacifique occasionnent des coûts d'opération importants et limitent dans la pratique les perspectives de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous souhaitons réaffirmer qu'il faut se concentrer sur les synergies et les liens qui existent entre l'aide, le commerce et l'investissement, l'allègement de la dette et la bonne gouvernance, notamment en matière de coordination de l'aide et de son utilisation efficace.

14. *Soulignons* combien il importe que la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale fasse un bilan exhaustif de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, surtout au chapitre de la coopération pour le développement. Nous souhaitons définir certaines initiatives clefs qui permettront d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique.

15. *Sommes conscients* que la coopération et les partenariats régionaux dans le domaine du commerce, de l'investissement, du renforcement des capacités, de l'assistance technologique, du développement des infrastructures, notamment les

transports et les technologies de l'information et des communications, et la promotion du respect de l'environnement sont essentiels pour répondre aux préoccupations précises des pays qui ont des besoins spéciaux dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

16. *Tenons compte* du fait que les pays en développement ont besoin d'une marge d'action au niveau national pour appliquer les instruments de politique adéquats dans le cadre de la mise en œuvre, au niveau national, des plans de développement et des priorités en la matière. Nous convenons donc que la concertation régionale peut contribuer à dégager un consensus plus solide dans ce domaine important.

17. *Soulignons* les répercussions néfastes qu'ont sur le développement les pandémies, telles que le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, en particulier en termes de coûts économiques et sociaux, ce qui ralentit les progrès en matière de réduction de la pauvreté. Il est primordial d'améliorer les services sanitaires et de développer des initiatives régionales pour contrer la progression rapide, à l'heure actuelle, du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose, de la grippe aviaire, du syndrome respiratoire aigu sévère et d'autres maladies transmissibles.

18. *Savons bien* que la pauvreté, la faim et la malnutrition sont les causes principales de la mortalité maternelle et infantile et appelons de nos vœux la mise en place, à titre prioritaire, d'une coopération et de partenariats régionaux pour soutenir les efforts qui sont déployés à l'échelle nationale.

19. *Soulignons* qu'il est urgent de mieux faire comprendre les liens qui existent entre pauvreté et environnement et, le cas échéant, de favoriser la coopération régionale pour aider les gouvernements, à leur demande, à intégrer un volet environnement aux stratégies mises en place en vue d'éliminer la pauvreté.

20. *Sommes persuadés* qu'il est essentiel, dans la région Asie-Pacifique, de favoriser le respect de l'environnement dans une perspective de développement durable. Le respect de l'environnement devrait être intégré aux stratégies de coopération régionale mises en place pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

21. *Soulignons* qu'il importe de veiller à ce que les objectifs du Millénaire pour le développement et les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents se renforcent mutuellement et concourent au même objectif.

22. *Sommes d'avis* que le renforcement des capacités des pays en développement de la région Asie-Pacifique dans l'optique du développement durable, notamment grâce au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités du Programme des Nations Unies pour l'environnement, est essentiel pour favoriser le respect de l'environnement dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

23. *Sommes conscients* que les pays de la région sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, ce qui peut anéantir les progrès réalisés sur le plan des objectifs du Millénaire pour le développement, et réaffirmons que ces pays doivent renforcer leur coopération pour mettre en place des systèmes d'alerte rapide multimodaux en cas de catastrophes naturelles, auxquels seraient totalement associées les localités et qui favoriseraient une réaction rapide face à ces catastrophes, notamment sur le plan des secours et de la reconstruction. Nous

appelons donc les divers organismes des Nations Unies qui ont engagé des initiatives en la matière à les poursuivre.

24. *Réaffirmons* à quel point il est essentiel d'avoir un système multilatéral efficace, notamment une Organisation des Nations Unies plus forte, pour résoudre les problèmes relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

25. *Réaffirmons* à quel point il importe de renforcer la coopération dans la région pour qu'il y ait une plus grande cohérence entre les agences multilatérales de développement d'une part et les mécanismes financiers et commerciaux multilatéraux d'autre part afin de veiller à la disponibilité des ressources pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

26. *Convenons* de l'importance que revêt le commerce en tant que moteur de croissance et de développement, et insistons sur la nécessité de mener des travaux supplémentaires dans la région pour promouvoir la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, notamment grâce à la réalisation de l'objectif du développement du cycle de Doha. Nous convenons également qu'il est nécessaire de faciliter l'accession rapide des pays en développement de la région à l'Organisation mondiale du commerce.

27. *Réaffirmons* notre engagement de conclure les négociations sur le Programme de Doha pour le développement en 2006 pour que l'issue de ces négociations soit à la mesure de l'ambition exprimée dans la Déclaration ministérielle de Doha, y compris en matière de développement. Dans cette perspective, il est essentiel que la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Hong Kong (Chine) en décembre 2005, soit couronnée de succès.

28. *Réaffirmons* que les produits originaires des pays les moins avancés devraient entrer en franchise de droits et hors quota sur les marchés des pays développés et des pays en développement qui peuvent se permettre d'accorder cette facilité.

29. *Réitérons* notre attachement à renforcer le commerce Sud-Sud, notamment grâce au Système global de préférences commerciales entre pays en développement, qui représente un autre moyen important de renforcer la solidarité Sud-Sud en faveur du développement et la contribution du commerce à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

30. *Estimons* que les prix élevés du pétrole posent un problème économique de taille à de nombreux pays en développement qui s'emploient à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient de s'attaquer à cette question sur plusieurs fronts, notamment en aidant à développer les autres sources d'énergie, en favorisant l'efficacité du secteur énergétique et la pérennité des approvisionnements.

31. *Sommes bien conscients* des rapports importants qui existent entre l'immigration internationale et le développement, et de la nécessité de se pencher sur la question, notamment au niveau régional, d'une manière coordonnée et cohérente afin d'examiner les possibilités qu'elle offre et les défis qu'elle pose, et également de tirer parti des effets positifs qu'elle peut avoir sur le développement.

32. *Réaffirmons* combien il est important d'intégrer l'égalité des sexes et la justice aux efforts déployés en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, qui devront aboutir à un développement durable au service de l'être humain, ce qui facilitera l'établissement de partenariats mondiaux pérennes et constructifs, ou en élargira la portée, dans tous les domaines de l'existence et à tous les niveaux de la société.

33. *Réitérons* notre détermination à renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption, à tous les niveaux, et soulignons qu'il s'agit d'une priorité pour arriver à une croissance économique durable, au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Nous reconnaissons également qu'il est important de promouvoir la stabilité et la sécurité. Nous appelons de nos vœux le développement d'une coopération régionale qui débouchera sur un renforcement des capacités dans ces domaines.

34. *Préconisons* de transposer à une plus grande échelle, en Asie et dans le Pacifique, les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs du Millénaire, en mettant en œuvre des initiatives à effet rapide conformes aux stratégies nationales de développement.

35. *Convenons* de la nécessité de gérer l'aide publique au développement (APD) de manière efficace dans les pays donateurs et bénéficiaires. Nous appelons de nos vœux la fourniture d'une aide publique au développement qui tienne compte des priorités nationales en matière de développement des pays en développement et qui respecte les engagements en matière d'APD pour concourir aux politiques en faveur des pauvres et des mesures de réduction de la pauvreté. Nous réaffirmons qu'il importe de réaliser les objectifs fixés dans le cadre du Consensus de Monterrey concernant l'APD. Nous appelons de nos vœux le respect de cet engagement, en tenant compte des priorités nationales en matière de développement des pays en développement. Nous saluons également les initiatives et les efforts déployés récemment pour améliorer la qualité de l'aide et en décupler l'impact.

36. *Faisons valoir* que, dans le cadre de l'évaluation des critères d'endettement tolérable, il faut se soucier de permettre à un pays de réaliser ses objectifs nationaux en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, sans que cela entraîne une augmentation de ses ratios d'endettement.

37. *Appelons* de nos vœux le développement de mécanismes de financement novateurs en faveur du développement, notamment de partenariats public-privé pour encourager l'investissement destiné au développement, d'échanges de créances au profit des objectifs du Millénaire pour le développement et de mécanismes de microcrédit.

38. *Convenons* de la nécessité d'accorder la priorité aux infrastructures qui sont peu coûteuses, qui sont respectueuses de l'environnement et qui répondent aux besoins des pauvres.

39. *Exhortons* le système des Nations Unies à veiller à ce que les pays de l'Asie et du Pacifique bénéficient de programmes de soutien mondiaux et cohérents pour les aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, tout particulièrement la mise en œuvre de la présente Déclaration de Jakarta, et à jouer un rôle clef en faveur de la promotion de la concertation sur l'action à mener et de

l'échange des pratiques exemplaires, en particulier grâce à la coopération Sud-Sud, entre les pays de la région Asie-Pacifique.

40. *Considérons* que le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, qui a été adopté par les chefs d'État et de Gouvernement asiatiques et africains réunis à l'occasion du Sommet Asie-Afrique 2005, pourrait contribuer fortement à renforcer la solidarité et la coopération interrégionale en matière de développement.

41. *Saluons* le partenariat noué entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque asiatique de développement, qui a débouché sur un bilan conjoint des progrès accomplis dans la région Asie-Pacifique concernant les objectifs du Millénaire et appelons de nos vœux l'établissement de nouvelles analyses régionales dans les domaines prioritaires des objectifs du Millénaire afin de soutenir les processus de formulation des politiques nationales. Nous exhortons ces organisations à jouer un rôle actif en matière de mobilisation des ressources et de développement des technologies dans la région pour réaliser les objectifs du Millénaire. Nous demandons au Programme des Nations Unies pour le développement et au Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies de contribuer à traduire sur le plan opérationnel les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs du Millénaire, en aidant les gouvernements à évaluer les besoins en termes d'investissements sectoriels, pour que cela débouche sur des plans d'établissement des coûts et de financement.

42. *Prions* le Gouvernement indonésien, en sa qualité d'hôte de la présente conférence ministérielle régionale, de transmettre les conclusions de la conférence à la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra à New York en septembre 2005.

43. *Demandons* à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session, qui sera accueillie par le Gouvernement indonésien à Jakarta en avril 2006, une question relative aux modalités de mise en œuvre de la présente déclaration au niveau régional, notamment l'établissement d'un plan d'action qui servira de feuille de route pour progresser vers 2015.